



Le 24 janvier 2015

## La rétribution globale : vers une fin plus heureuse ?

Depuis les années 1990, les négociations nationales ne permettent plus à notre rémunération de suivre l'inflation... avec la complicité de certains syndicats dits responsables.

Au lieu d'augmenter correctement et sérieusement notre salaire de base, les directions misaient sur la REC, comme la carotte devant l'âne pour le faire avancer et sur la fiscalité avantageuse de l'intéressement.

En termes de benchmark, outil de comparaison préféré de nos patrons, nos salaires conventionnels sont devenus inférieurs de 8 à 14 % par rapport à nos concurrents. Certes, en rajoutant REC et Intéressement, nous étions presque au même niveau, mais seulement en moyenne.

La conjoncture actuelle fait que les atteintes REC ne sont plus au rendez-vous et la fiscalité de l'intéressement n'est plus ce qu'elle était.

Les futurs résultats du Crédit Agricole ne sont plus aussi garantis avec des taux aussi faibles...

Nos patrons en sont arrivés à cette conclusion :

***Pour attirer les jeunes talents, il faut augmenter les salaires !!!***

Attention, pas une vraie et réelle revalorisation de la grille des salaires conventionnels, bien sûr... Cela se fera par un transfert de la REC et d'intéressement vers le salaire de base.

SUD n'était pas hostile à ce principe de vases communicants, permettant de corriger une partie des dérives du passé, à la condition expresse que les salariés ne perdent pas un centime dans l'opération !

Après plusieurs réunions de négociation où la direction voulait, au départ, faire porter le poids des charges aux salariés, la FNCA a fait une proposition qui répond, en partie, à notre demande :

**Les RCE ou RCP augmenteront de 10 %, par le biais de transfert de REC et d'intéressement, mais vous ne perdrez rien en net !**

*Exemple : pour une augmentation mensuelle de 200 € brut de votre RCE, 100 € seront transférés de votre REC et 84 € de votre intéressement, afin que le net soit le même. Cela donnera plus de cotisations pour votre retraite, l'assurance maladie...*

La FNCA propose un accord cadre, qui incite à négocier localement ce transfert avant fin 2017. La négociation portera sur la proportion de REC et d'intéressement à faire basculer pour arriver à ces 10 % d'augmentation. Rien n'empêche les CR de faire mieux, afin de prendre en compte, par exemple, l'impact fiscal...

**SUD est en cours de consultation pour la signature, ou non, de cet accord cadre !**

En parallèle, les organisations syndicales représentatives négociaient l'annexe 1 de la Convention Collective.

**SUD n'est pas signataire de la Convention Collective car nous avons un principe invariable : les négociations nationales doivent, au minimum, maintenir le pouvoir d'achat de tous les salariés sans exception !!**

De fait, les montants des garanties actuelles n'ont pas évolué depuis 2007, alors que l'inflation a progressé, dans le même temps, de 11 %. La dernière proposition de la direction générera certaines améliorations, telles que :

- L'enveloppe des augmentations individuelles restera, au minimum, à 1,55 % des RCE. Comme ceux-ci augmenteront de 10 %, cette enveloppe progressera d'autant en montant.
- En cas de promotion, le delta sera de 50 € brut pour un agent, 75 € pour un TAU et 110 € pour un cadre, soit un plus de 7 % mais toujours avec absorption des RCI.
- La reconnaissance des expertises apportera un delta de 50 € contre 40 €.

Mais, les conditions pour bénéficier des garanties individuelles sur 4 ans changent et seront plus restrictives que maintenant :

- Elles ne progresseront, en moyenne, que de 4 %, soit 60 € pour un agent, 65 € pour un TAU et 70 € pour un cadre.
- Mais si vous n'êtes pas appréciés, au minimum, « conforme aux attentes » ou que votre taux de décollement, soit le pourcentage de RCI par rapport aux RCE, est supérieur à 25 % pour les agents et TAU ou 30 % pour les Cadres, vous serez exclus de ces garanties. Si vous êtes notés « supérieur aux attentes », vous serez éligible sans aucune autre condition.

Même si la direction s'en défend, c'est malheureusement une façon déguisée de bloquer les salaires à 25 ou 30 % des RCE.

Pourquoi cette différence et cette discrimination, exercée envers les séniors ???

**SUD ne peut cautionner cette discrimination : nous serons toujours non signataires de la Convention Collective Nationale et de son annexe car les avancées ne sont pas suffisantes !!!**

La négociation annuelle nationale sur les salaires est prévue le 29 janvier 2015.

**SUD continuera à demander 100 € nets mensuels par salarié.**

Depuis la mise en place de la nouvelle Convention Collective Nationale en 2007, nos salaires ont évolué 3 % moins rapidement que l'inflation.

**Un plus de 100 € correspondrait à une augmentation moyenne de 3,45 % !!!**

**Nous ne demandons pas la lune, comme l'ont obtenue nos patrons !  
(relisez notre tract sur la rémunération des cadres de direction)**

**Le Crédit Agricole engrange des milliards grâce à notre travail !**

**Nous devons exiger le maintien de notre pouvoir d'achat !**

**De la volonté d'agir, nous devons passer à l'action !**

**Vous pouvez faire bouger les choses !**

**REJOIGNEZ SUD !**

**Pour nous contacter : [www.sudcam.com](http://www.sudcam.com)**

***Les élus SUD vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année,  
et vous accompagneront tout au long de 2015,  
pour vous la rendre meilleure !!!***